

Règlement du marathon photographique numérique

UN MARATON PHOTO

SUR LE MARATHON

Article 1 : L'organisateur

L'association Festival photographique international L'Homme et la Mer en partenariat avec le marathon les Etoiles de la Baie – André Le Floch, organise un marathon photographique le dimanche 21 juillet 2019. Le départ du marathon les Etoiles de la Baie a lieu à la Pointe de la Torche à 8 H. Il est ouvert à toute personne, amateur et/ou débutant, munie d'un appareil photo numérique.

Article 2 : Inscription

Les participants sont inscrits en individuel :

- Soit à réception par voie postale du formulaire d'inscription à l'adresse : « Festival photo L'Homme et la Mer, Impasse Jules Guesde, 29730 Guilvinec ».
- Soit en direct à l'Office de Tourisme du Guilvinec.
- Soit le jour-même à la Pointe de la Torche, au « Rayon Vert ».

Les frais d'inscription sont d'un montant de 7 euros par personne, à régler à l'inscription. Le règlement se fait par chèque bancaire à l'ordre de l'association Festival photographique international l'Homme et la Mer ou en espèces.

**Le montant des inscriptions sera intégralement reversé à
l'association des Etoiles de la Baie
au profit des enfants atteints du cancer**

Article 3 : Déroulement du marathon photo

8h/10h : Inscriptions de dernière minute à la Pointe de la Torche, au Rayon Vert.

De 11h à 14h (dernier délai): Chaque participant remet 1 photo en format numérique (usb, carte mémoire) à la Médiathèque-Abri du Marin du Guilvinec ou par mail à l'adresse du Festival Photo : *festivalphoto.gv@gmail.com*

15h30 : Résultat des 5 meilleurs clichés sur le podium du marathon à Pors-Carn et remise des prix.

Article 4 : Objet du concours

Les 5 meilleurs clichés réalisés durant le marathon seront récompensés.

Le thème unique de ce marathon est :
«Sur la trace des marathoniens : entre émotion et solidarité».

Les photographies seront diffusées les jours suivant sur le site internet du festival ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le jury, composé de personnes du monde de la photographie, définira ses choix en fonction du respect du thème, de l'originalité de la photo, de sa créativité ainsi que de sa composition photographique.

L'organisateur se réserve le droit de refuser/supprimer toute photo ne respectant pas l'ordre public.

Article 5 : Participation

Les photographes s'engagent à réaliser eux-mêmes les photographies qu'ils remettent durant la journée du marathon. Ils sont considérés par l'organisateur comme auteurs des clichés remis. Les retouches sur les photos sont autorisées, mais il est interdit de superposer des images ou ajouter un élément extérieur à la photo d'origine. Les photos choisies par les équipes seront transmises via support USB ou carte mémoire et seront au format .jpg.

Article 6 : Droit à l'image et propriété intellectuelle

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées lors du marathon photo du Festival Photo l'Homme et la Mer, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, il autorise l'association photographique L'Homme et la Mer à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion du marathon ou de la manifestation culturelle qu'est le festival. Les œuvres seront toujours utilisées avec la mention de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale. Toutefois, l'association l'Homme et la Mer se réserve le droit de commercialiser les œuvres à une seule fin caritative pour l'association les Etoiles de la Baie, au profit des enfants atteints du cancer.

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure ou conditions exceptionnelles, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou reporter le marathon photo. Dans ce cas uniquement, l'organisateur s'engage à rembourser les frais d'inscription.

Article 8 : Respect du règlement

Chaque participant s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement ainsi qu'à en respecter les règles.